

Image not found or type unknown



Achat appartement vice caché

Par **christophe fischer**, le **09/11/2008** à **10:56**

bonjour, je suis un particulier et je viens d'acquérir un appartement en copropriété dans une résidence, un 3 pièces en rez de chaussée avec eau chaude et froide ainsi que chauffage collectif, je viens de commencer les travaux de rénovation (électricité plomberie salle de bain cuisine) le problème c'est que la chaufferie se trouve sous l'appartement et que cela fait du bruit, le chauffage vient d'être mis en route, la journée c'est tolérable mais la nuit c'est gênant, l'agent immobilier a oublié de me parler de ce souci et de la situation de la chaufferie, et si je l'avais su je n'aurais pas acheté, apparemment il peut s'agir d'un vice caché. qu'en sont les recours et indemnisations? merci d'avance sincères salutations.